

# Règlement Madeloc Skytrail 2020

## **Rappel article 19 : Modification du présent règlement en raison de la crise sanitaire Covid**

En relation avec la Préfecture, les mairies et toute réglementation nationale, nous pourrons prendre des mesures exceptionnelles pour que l'évènement puisse se dérouler en raison de la crise sanitaire Covid : limitations du nombre de coureurs, annulation d'une épreuve sur les deux épreuves proposées, départ en vague, gestes barrières avant, pendant ou après la course etc... (liste non exhaustive).

**Dans le cas d'une limitation du nombre de coureurs, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.**

## **Article 19 bis : Modification du présent règlement en raison de la crise sanitaire Covid**

La course Banyuls Tour Madeloc 14km est annulée.

Le parcours du Skytrail 32km est modifié entre les km 5 et 15 de la course. La carte du nouveau parcours est disponible sur le site de ma course.

Le nombre d'inscription est maintenu à 450, Solos et Relais.

Un roadbook spécial 2020 est mis en place, disponible sur le site, qui reprend les règles sanitaires à appliquer et respecter, en référence au guide FFA. Tout coureur s'engage à respecter scrupuleusement ces règles, ainsi que la charte du coureur FFA.

Des mesures sanitaires supplémentaires peuvent être rajoutées en fonction des demandes de la Préfecture.

### **Les articles suivants remplacent et modifient les articles précédents :**

#### **Article 4 bis : Mode d'inscription**

Les **inscriptions** se font en ligne sur notre site internet jusqu'au Samedi 29 Août 12H (midi) : <http://www.madelocskytrail.sitew.fr/#Accueil.A> .

**Aucune inscription n'est possible sur place.**

#### **Article 8 bis : Ravitaillements**

	<b>Skytrail 32 km</b>	<b>Banyuls Tour Madeloc 14 km</b>
<b>Ateliers municipaux</b>	Km9 Liquide + barres + pâte de fruit	
<b>Route des mas (Mas Parer) et relais</b>	Km16 Liquide + barres + pâte de fruit Ravitaillement solide (pain de mie jambon) avec accès dans une zone sanitaire	
<b>Col des Gascons</b>	Km20 Liquide	
<b>Tour Madeloc</b>	Km22 Liquide + barres + pâte de fruit	
<b>Cosprons</b>	Km26 Liquide + Fruits	
<b>Arrivée Banyuls</b>	Km32 Pack arrivée	

#### Article 9 bis : Barrière horaire

	<b>Skytrail 32 km</b>	<b>Banyuls Tour Madeloc 14 km</b>
<b>Départ Banyuls</b>	6h30	
<b>Ateliers municipaux</b>	Km9 1h30 de course soit 8h	
<b>Route des mas (Mas Parer) et relais</b>	Km16 3h15 de course soit 9h45	
<b>Tour Madeloc</b>	Km22 5h de course soit 11h30	
<b>Cosprons</b>	Km26 5h30 de course soit 12H	
<b>Arrivée Banyuls</b>	Km32 6h30 de course soit 13h	

#### Article 12 bis : Abandon

Les abandons sont possibles aux lieux suivants :

- Coll Gran Bau route de Cerbère – Ateliers municipaux – La Salette – Mas Parer – Coll Gascons – Madeloc – Cosprons – Coll Pere Carnera pour le Skytrail 32 km.

---

## Article 1 : Organisation

Le Madeloc Skytrail regroupe deux épreuves de trail de montagne organisées par l'association Madeloc Skytrail.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par facebook Madeloc skytrail, par mail à l'adresse JE.AUFFRET@OUTLOOK.FR ou par téléphone au 06 75 19 78 27.

## Article 2 : Date, horaires et parcours

Le Madeloc Skytrail se tiendra le Dimanche 30 Août 2020 à Banyuls sur Mer (66) sur les sentiers autour de Banyuls sur Mer.

Deux épreuves sont proposées :

- le Skytrail d'une distance de 32 km D+2000 : en solo ou en relais à 2 ;
- le Banyuls Tour Madeloc d'une distance de 14 km D+650 : solo ou par équipe de 5.

Le départ des deux courses sera donné à Banyuls sur mer, plage centrale de Banyuls sur mer, à :

- 6H30 pour le Skytrail 32 km ;
- 7H30 pour le Banyuls Tour Madeloc.

## Article 3 : Condition de participation

### 3-1 : Conditions spéciales trail de montagne

**Le Madeloc Skytrail 32km nécessite une expérience des trails de montagne** (passages techniques (crêtes, descentes, cheminée), durée du parcours (5H temps moyen), semi-autosuffisance entre les ravitaillements (1H à 2H entre R1 et R2), chaleur (à partir de 10H du matin)).

**Le Banyuls Tour Madeloc 14km ne présente pas de difficultés particulières excepté un passage technique** dans la fin de la montée à Madeloc, par la cheminée nécessitant un passage dans des éboulis et l'utilisation des mains pour franchir quelques blocs. Le reste du parcours ne présente aucune difficulté particulière pour un trailer (montée, descente, cailloux).

### 3-2 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au Madeloc Skytrail n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- D'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course ;
- Ou d'un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

### **3-3 : Catégories d'âge**

Le Skytrail 32 km D+2000 (équivalent 52 km) est accessible aux coureurs à partir de la catégorie Espoir.

Le Banyuls Tour Madeloc 14 km D+650 (équivalent 20.5 km) est accessible aux coureurs à partir de la catégorie Junior.

Pour les juniors n'ayant pas 18 ans le jour de la course, une autorisation parentale est indispensable.

### **3-4 : Dossard**

Le port du dossard, bien visible sur la face avant, est obligatoire tout au long de la course.

Le retrait des dossards se fera à Banyuls sur Mer sur le lieu de départ de la course :

- Le Samedi 29 Août de 18H à 20H ;
- Le Dimanche 30 Août à partir de 5H30.

## **Article 4 : Mode d'inscription**

Les **inscriptions** se font en ligne sur notre site internet jusqu'au Samedi 29 Août 12H (midi) :

<http://www.madelocskytrail.sitew.fr/#Accueil.A> .

Les inscriptions peuvent se faire sur place (lieu de départ de la course) uniquement le Samedi 29 Août de 18H à 20 H.

Aucune inscription ne sera possible le jour de la course le Dimanche 30 Août.

### **4-1 : Nombre limites d'inscription**

Chaque course est limitée à 450 coureurs.

Le total des coureurs par course est comptabilisé de la façon suivante :

- Pour le skytrail, une équipe relais compte pour 2 inscriptions, on additionne les inscriptions relais et les inscriptions Solo ;
- Pour le Banyuls Tour Madeloc, une équipe de 5 n'est pas comptabilisée en supplément dans le total des inscriptions puisque les coureurs sont également inscrits individuellement.

### **4-2 : Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après :

- Paiement du droit d'inscription :
  - 32€ pour le Skytrail 32 km Solo,
  - 39€ pour le skytrail Relais 2,
  - 65€ pour le Banyuls Tour Madeloc Equipe de 5
  - 15€ pour le Banyuls Tour Madeloc Solo.
- Acceptation du présent règlement ;
- Fourniture du Certificat médical ou Licence sportive ;
- Autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4-3 : Revente ou transfert de dossard**

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Un échange de dossard est possible en contactant l'association et en fournissant les nouvelles pièces justificatives jusqu'au Mercredi 26 Août 24H (minuit) en cas d'incapacité médicale (fournir un certificat médical).

#### **4-4 : Remboursement**

L'inscription est ferme et définitive, en cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés. Un échange de dossard est possible (cf 4-2).

Suite à la situation sanitaire actuelle, en cas d'annulation de la course, les coureurs auront la possibilité de se faire rembourser (conditions à l'article 14).

#### **Article 5 : Sécurité**

Les services de secours et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation. La sécurité est assurée par un dispositif de signaleurs ainsi que par la Police Municipale. L'assistance médicale est assurée par une société de secourisme. Elle est constituée d'une équipe basée au point de départ et d'arrivée de la course (Banyuls sur mer, plage centre) et d'équipes mobiles. **Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation.**

En cas de nécessité, contacter le PC course au 06 75 19 78 27.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'appeler le PC course et d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

## Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'association Madeloc Skytrail a souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la manifestation.

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vols ou dégradations sur les biens matériels des coureurs et/ou des accompagnateurs.**

**Tous les participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel** (assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France ; une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent ainsi que par l'intermédiaire de la licence sportive).

## Article 7 : Matériels

Comme toute compétition de montagne, le Madeloc Skytrail nécessite une autonomie de la part des concurrents entre les ravitaillements.

	<b>Skytrail 32 km</b>	<b>Banyuls Tour Madeloc 14 km</b>
<b>Matériel obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réserve d'eau de 0.5L ;</li><li>• Téléphone portable avec numéro PC ;</li><li>• Matériel de Premier Secours :</li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>1. bandes élastiques adhésives,</li><li>2. sifflet,</li><li>3. couverture de survie,</li><li>4. bande tissu longueur 1m largeur 7cm).</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réserve d'eau de 0.25L ;</li><li>• Matériel de Premier Secours :</li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>1. bandes élastiques adhésives, 2. sifflet,</li><li>3. couverture de survie,</li><li>4. bande tissu longueur 1m largeur 7cm).</li></ol>
<b>Matériel recommandé</b>	Lampe frontale (première demi-heure de course) ; Gobelet ravitaillement ; Réserve d'eau de 1L ; Réserve alimentaire ; Protection contre la chaleur.	Gobelet ravitaillement ; Réserve d'eau de 0.5L ; Réserve alimentaire ; Protection contre la chaleur.
<b>Matériel autorisé : bâtons de course</b>	Autorisés.	Non autorisés.

## Article 8 : Ravitaillements

Dans le respect de la politique environnementale de la municipalité de Banyuls sur mer, **aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements et arrivée.** Chaque participant doit avoir en sa possession un gobelet (type éco gobelet pliable) ou gourde (réserve d'eau).

	<b>Skytrail 32 km</b>	<b>Banyuls Tour Madeloc 14 km</b>
<b>Col de Cerbère</b>	Km5.5 Liquide + Fruits	X
<b>Route des mas (route du col de Banyuls) et relais</b>	Km15 Liquide + Fruits + Solides	X
<b>Col des Gascons</b>	Km19 Liquide + Fruits	Km4.5 et Km9 Liquide + Fruits
<b>Tour Madeloc</b>	Km21 Liquide + Fruits + Solides	Km6.5 Liquide + Fruits + Solides
<b>Cosprons</b>	Km27 Liquide + Fruits	X
<b>Arrivée Banyuls</b>	Km32 Liquide + Fruits + Solides	Km14 Liquide + Fruits + Solides

#### Article 9 : Barrière horaire

	<b>Skytrail 32 km</b>	<b>Banyuls Tour Madeloc 14 km</b>
<b>Départ Banyuls</b>	6h30	7h30
<b>Col de Cerbère</b>	Km5.5 1h30 de course soit 8H00	X
<b>Route des mas (route du col de Banyuls)</b>	Km14 3h15 de course soit 9h45	X
<b>Tour Madeloc</b>	Km23 5h de course soit 11h30	Km6.5 1h30 de course soit 9h
<b>Notre Dame de la Salette</b>	X	Km12 2h15 de course soit 9h45
<b>Cosprons</b>	Km28.5 5h30 de course soit 12H	X
<b>Arrivée Banyuls</b>	Km33.5 6h30 de course soit 13h	Km14 2h30 de course soit 10h

Tout concurrent souhaitant poursuivre hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard (mise hors course) à un des points de contrôle horaire sous sa propre responsabilité et en autonomie complète et en respectant le code de la route.

## **Article 10 : Récompenses**

### **10-1 : Classement du Skytrail 32km**

#### **Classement individuel**

Seront récompensés les **5 premiers au classement scratch** H/F puis le **premier de chaque catégorie** H/F (nouvelles catégories FFA 2020, de la catégorie espoir à M7 et +).

Les catégories M7, M8 et suivantes seront donc regroupées et ne donneront lieu qu'à un seul lot catégorie.

**Classement Relais 2**, seront récompensées **la première équipe** de chacune des catégories H/F/Mixte sans distinction de catégorie au niveau de l'âge (soit un **total de 3 équipes**).

#### **Prime 200€**

Les primes seront réparties de la façon suivante :

1<sup>ère</sup> Femme Solo 70€

1<sup>er</sup> Homme Solo 70€

1<sup>ère</sup> Equipe Relais 60€

### **10-2 : Classement du Banyuls Tour Madeloc 14km**

#### **Classement individuel**

Seront récompensés les **5 premiers au classement scratch** H/F puis le **premier de chaque catégorie** H/F (nouvelles catégories FFA 2020, de la catégorie junior à M7 et +).

Les catégories M7, M8 et suivantes seront donc regroupées et ne donneront lieu qu'à un seul lot catégorie.

#### **Prime 200€**

Les primes seront réparties de la façon suivante :

1<sup>ère</sup> Femme -45 ans 50€

1<sup>ère</sup> Femme +45 ans 50€

1<sup>er</sup> Homme -45 ans 50€

1<sup>er</sup> Homme +45 ans 50€

Pas de prime équipe.

#### **Challenge club équipe**

Pour le Banyuls Tour Madeloc 14km, un classement par **équipe de 5 coureurs** sera réalisé en **comptabilisant les chronos des 5 membres** de l'équipe.

Sera récompensée **la première équipe** (pas de distinction de catégories ou de sexes).



*En cas d'abandon de membres de l'équipe, il sera attribué à chaque abandon le temps du dernier coureur de la course (au maximum 2h30 la barrière horaire).*

*Si un membre de l'équipe ne prend pas le départ, il lui sera attribué le temps du dernier coureur de la course (au maximum 2h30 la barrière horaire).*

*En cas d'impossibilité d'un coureur de prendre le départ (blessure), il est possible d'effectuer un changement de dossard jusqu'au mercredi 26 Août minuit (cf. article 4-3).*

### **Challenge Montée Madeloc**

Pour le Banyuls Tour Madeloc 14km, seront récompensés les **5 premiers H/F au passage au sommet** (ravitaillement à côté de la Tour Madeloc, km6.5 altitude 650m).

### **Article 11 : Chronométrage, point de contrôle, contrôle anti-dopage**

Il est obligatoire de passer à tous les points de contrôle qui seront fixés par l'organisateur.

Un contrôle anti-dopage peut être réalisé.

Le matériel obligatoire peut être vérifié au départ, pendant la course et à l'arrivée.

**Tout manquement à l'un de ces points entraîne la disqualification du coureur** qui ne pourra être classé (et comptabilisé dans une équipe).

### **Article 12 : Abandon**

Les abandons sont possibles uniquement :

- À un des cinq points de ravitaillement (Col de Cerbère, Route des mas (route du col de Banyuls), Col des Gascons, Madeloc, Cosprons) pour le Skytrail 32 km ;
- À un des trois points de ravitaillement (Col des Gascons, Madeloc) et à Notre Dame de la Salette pour le Banyuls Tour Madeloc 14 km.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou signaleur et lui remettre son dossard. Le coureur sera ramené à l'arrivée de la course.

Sauf en cas de blessures graves, le coureur doit donc rejoindre un point d'abandon, avec l'aide des serres files, si nécessaire, qui ferment la course.

### **Article 13 : Environnement**

Une course en milieu naturel doit respecter ce milieu naturel.

Madeloc Skytrail s'associe à la municipalité de Banyuls sur mer pour dire « **Stop aux plastiques jetables** ».

Balisages, ravitaillements, passage des coureurs ne doivent laisser aucune trace sur les sentiers.

Tout acte d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de ravitaillement prévues entraînera la **disqualification du contrevenant**.

A chaque ravitaillement, **les gobelets jetables ne sont pas autorisés** au profit d'alternatives écologiques.

#### **Article 14 : Annulation**

Si, en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée **alors** les frais d'inscription ne **seront** pas restitués **mais une nouvelle participation sera proposée à chaque coureur.**

En cas de **mauvaises** conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

#### **Exception : Situation sanitaire liée au Covid 19 :**

En cas d'annulation de la course par les autorités, les coureurs pourront choisir entre :

- Report de leur inscription en 2021 ;
- Remboursement intégral de leur inscription (excepté les frais d'inscription internet lors d'une telle inscription).

#### **Article 15 : Disqualification**

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

#### **Article 16 : Accompagnateurs**

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

#### **Article 17 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

#### **Article 18 : Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

#### **Article 19 : Modification du présent règlement en raison de la crise sanitaire Covid**

En relation avec la Préfecture, les mairies et toute réglementation nationale, nous pourrons prendre des mesures exceptionnelles pour que l'évènement puisse se dérouler en raison de la

crise sanitaire Covid : limitations du nombre de coureurs, annulation d'une épreuve sur les deux épreuves proposées, départ en vague, gestes barrières avant, pendant ou après la course etc... (liste non exhaustive).

**Dans le cas d'une limitation du nombre de coureurs, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.**